

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

CANTON DE VERNON

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20200526-D2020-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 19/05/2020

DATE D’AFFICHAGE

LE : 29/05/2020

Séance du Mardi 26 Mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 mai 2020 s'est réuni le mardi 26 mai 2020, à 19 heures, en session ordinaire, publiquement en Mairie de Ste Geneviève lès Gasny sous la présidence de Mme Hélène MARTINEZ, Maire.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la réunion du conseil s'est déroulé en fixant un nombre maximal de 10 personnes autorisées à y assister en tant que public.

VOTANTS : 15 POUR

ABSENT(S) : 1

POUVOIR : 1

Étaient présents : M. GRUMBACH Yann, Mme VALLET Bénédicte, M. SCHROEYERS Jean-Yves, M. PETIT Jonathan, M. BEGUIN Serge, Mme ESPASA Claire, M. PONT Rémy, Mme PANCHOUT Isabelle, Mme DRAGEE Katia, M. PARIS Alexandre, M. AIGNEL Reynald, Mme KONYA Lydia, M. MAZURE Christian.

Absents excusés : M. Tom KUBLER (pouvoir remis à Mme MARTINEZ)

Secrétaire de séance : M. GRUMBACH

Objet : Détermination du nombre d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4;

Madame le Maire précise que le conseil municipal précédant avait créé 2 postes d'adjoints et que le budget 2020 prévoit des indemnités pour 2 adjoints. En conséquence, Madame le Maire propose de créer 2 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoints.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 26 mai 2020.

Le Maire, Hélène MARTINEZ.